

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-ROCHER

Le 12 décembre 2022

La réunion s'est tenue à l'édifice municipal de Petit-Rocher.

Étaient présents/présentes :	La mairesse :	Rachel Boudreau
	Les conseillers/conseillères :	Réjean Guitard
		Jean-Marc Cormier
		Gaston N. Frenette
		Linda Chamberlain
		Annik Noël
	La directrice générale et greffière :	Magali Courtin

**1. APPEL À L'ORDRE**

Madame la mairesse appelle la réunion à l'ordre à 19 h 00.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse constate le quorum.

**3. PRIÈRE / RECUEILLEMENT**

Madame la mairesse demande un moment de recueillement.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Réjean Guitard  
Et appuyé de Annik Noël

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. ».

63-2022      **Adopté.**

**5. RECONNAISSANCE AUX EMPLOYÉS DE LEURS ANNÉES DE SERVICE**

La mairesse Rachel Boudreau félicite un employé de la municipalité de Petit-Rocher:

- Gilbert Comeau (5 années de service)

**6. DÉCLARATIONS DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucun.

**7. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2022**

Il est proposé par Annik Noël  
Et appuyé de Jean-Marc Cormier

« QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire 24 octobre 2022 soit adopté tel que présenté ».

**64-2022**      **Adopté.**

**8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Aucune.

**9. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT**

Aucune.

**10. RELEVÉ DE CORRESPONDANCES REÇUES :**

- a) Correspondance reçue: R-137-2022 à R-156-2022
- b) Correspondance invitation : I-52-2022 à I-54-2022
- c) Correspondance envoyée : E-32-2022 à E-37-2022

**11. RAPPORTS FINANCIERS D'OCTOBRE 2022**

**a)      Rapport des cartes de crédit d'octobre 2022**

Il est proposé par Gaston N. Frenette  
Et appuyé de Linda Chamberlain

« QUE le conseil ratifie le rapport des cartes de crédit VISA daté du 31 octobre 2022 pour un montant de 3577.76 \$ »

**65-2022**      **Adopté.**

**b)      Rapport des factures payées et salaires d'octobre 2022**

Il est proposé par Réjean Guitard  
Et appuyé de Annik Noël

« QUE le rapport du trésorier indiquant les factures payées et salaires remis aux employés, pour un montant de 317 997.26 \$ pour le mois d'octobre 2022, soit ratifié. »

**66-2022**      **Adopté.**

c) **Rapports budgétaires Administration générale et Service Public**

Les rapports budgétaires Administration générale et Service Public sont présentés par la greffière.

12. **MOTIONS ET AVIS DE MOTIONS**

a) **Lettre d'appui aux Bassins Versants de la Baie des Chaleurs**

Il est proposé par Gaston N. Frenette  
Et appuyé de Annik Noël

« QUE la municipalité transmette une lettre d'appui à l'organisme Bassins Versants de la Baie des Chaleurs pour leur projet de surveillance et restauration des zones tampons, comprenant une demande de financement de leur part au Fond en fiducie de l'Environnement pour un montant de 110 000 \$ ».

67-2022 **Adopté.**

b) **Lettre d'appui à l'AFMNB pour le projet action changements climatiques**

Il est proposé par Linda Chamberlain  
Et appuyé de Jean-Marc Cormier

« QUE la municipalité transmette une lettre d'appui à l'AFMNB pour leur demande de Fonds en fiducie pour l'environnement 2023-2024 concernant la 4e phase du Projet action changements climatiques (PACC-4). ».

68-2022 **Adopté.**

c) **Vente de terrain dans le parc industriel - N.I.D. 20420626**

ATTENDU QUE Autozone, une compagnie installée à Petit-Rocher veut s'installer dans le parc industriel de la municipalité afin d'étendre ses activités;

ATTENDU QUE Autozone répond aux exigences de la division urbanisme de la Commission des services régionaux Chaleur en termes de zonage pour le terrain en question;

ATTENDU QUE Autozone devra répondre à toutes les exigences demandées en termes de permis d'exploitation de la division urbanisme de la Commission des services régionaux Chaleur;

ATTENDU QUE Autozone répondra à toutes les exigences de la municipalité de Petit-Rocher;

Il est proposé par Jean-Marc Cormier  
Et appuyé de Annik Noël

Que le conseil municipal de Petit-Rocher transfère à la compagnie Autozone pour la somme de 1 \$ le terrain possédant le N.I.D. 20420626 dans le parc industriel avec les conditions s'y rattachant. »

69-2022 **Adopté.**

**d) Vente de terrain dans le parc industriel - N.I.D. 20864955**

ATTENDU QUE la compagnie Transfor Inc. veut installer dans le parc industriel de la municipalité différents entrepôts de stockage destinés à la location;

ATTENDU QUE Transfor Inc. répond aux exigences de la division urbanisme de la Commission des services régionaux Chaleur en termes de zonage pour le terrain en question;

ATTENDU QUE Transfor Inc. devra répondre à toutes les exigences demandées en termes de permis d'exploitation de la division urbanisme de la Commission des services régionaux Chaleur;

ATTENDU QUE Transfor Inc. répondra à toutes les exigences de la municipalité de Petit-Rocher;

Il est proposé par Linda Chamberlain  
Et appuyé de Gaston N. Frenette

Que le conseil municipal de Petit-Rocher transfère à la compagnie Transfor Inc. pour la somme de 1 \$ le terrain possédant le N.I.D. 20864955 dans le parc industriel avec les conditions s'y rattachant. »

**70-2022**

**Adopté.**

**e) Location de terrains Place des fondateurs**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Petit-Rocher a cherché à développer économiquement son terrain situé près du quai de Petit-Rocher;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'intérêt a été lancé à l'été 2021 afin d'accueillir les projets;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu 2 projets, celui d'un resto-bar de la compagnie Quai Cuisine de Rue Inc et celui de locations d'infrastructures touristiques récréatives de la compagnie Tropical Bleu;

Il est proposé par Gaston N. Frenette  
Et appuyé de Linda Chamberlain

Que le conseil municipal de Petit-Rocher mandate la directrice générale à signer les ententes de location respectives pour ces 2 projets avec les conditions s'y rattachant.

**71-2022**

**Adopté.**

**f) Fermeture des bureaux administratifs de la municipalité durant les fêtes**

Il est proposé par Réjean Guitard  
Et appuyé de Jean-Marc Cormier

« QUE les bureaux administratifs de la municipalité de Petit-Rocher soient fermés pour la période des fêtes, soit du lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclus ».

**72-2022**

**Adopté.**

13. RAPPORTS

a) **Membres du conseil**

Les membres du conseil firent un rapport verbal des activités des comités auxquels ils siègent.

b) **Directrice générale**

La Directrice générale fit un rapport verbal des activités des comités auxquels elle siège.

14. AFFAIRES NOUVELLES


Aucune.

15. PÉRIODE D'INTERVENTION OUVERTE AU PUBLIC

Une période de questions / réponses a eu lieu.

16. L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse demande la levée de la réunion à 19 h 30

  
\_\_\_\_\_  
Magali Courtin,  
Greffière

  
\_\_\_\_\_  
Rachel Boudreau,  
Mairesse

